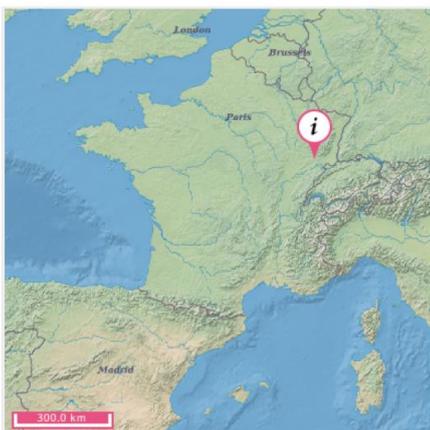


# COMMUNE DE VY-LES-LURE

## Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs

### - DICRIM -



**RISQUES MAJEURS**  
Apprenons les bons réflexes !

**- Document à conserver -**

## A quels risques sommes-nous exposés à VY-LES-LURE ?



### Les risques naturels :

- *Risque sismique (niveau 3 modéré)*
- *Inondations, coulées de boue / inondations par débordement (PPRI Ognon)*
- *Retrait-gonflement des sols (aléa faible) / mouvements de terrain*
- *Cavités souterraines*
- *Météorologique (orage, neige, canicule / incendie de forêt)*

### Les risques technologiques :

- *Transport de matières dangereuses (hydrocarbures)*
- *Sites inventaire « Basias »*
- *Installations industrielles (société FAURECIA à Magny-Vernois)*
- *Risque nucléaire*

Site à consulter : [www.georisques.gouv.fr](http://www.georisques.gouv.fr)

D'autres risques peuvent être signalés, qui ne sont pas uniquement propres à cette commune mais auxquels le territoire peut être confronté :



Les risques météorologiques :  
tempête de 1999, fortes neiges...



Les risques sanitaires : pandémie,  
canicule...

### Dernières catastrophes naturelles reconnues :

- **Le 2 juin 2024** : Inondations par ruissellement (arrêté du 22/07/2024 publié au JO le 03/08/2024) ;
- **Janvier-septembre 2022** : mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols (Arrêté du 03/04/2023 publié au JO le 03/05/2023) ;
- **Le 5 juin 2021** : Inondations par ruissellement et coulée de boue (Arrêté du 30 juin 2021 publié au JO le 02/07/2021) ;
- **Juillet-décembre 2018** : mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols (Arrêté du 17/09/2019 publié au JO le 26/10/2019).

*L'actualité de ces dernières années a été marquée par ces phénomènes.  
Il semble intéressant de rappeler les quelques consignes à suivre pour bien s'en protéger.*

# Qu'est-ce qu'un risque ?

Le risque est la possibilité qu'un évènement d'origine naturelle ou lié à une activité humaine se produise, dont les effets peuvent mettre en jeu un grand nombre de personnes, ou occasionner des dommages importants, et dépasser les capacités de réaction de la société.

**Risque = produit d'un aléa + un enjeu**

**Il existe plusieurs types de risques :**

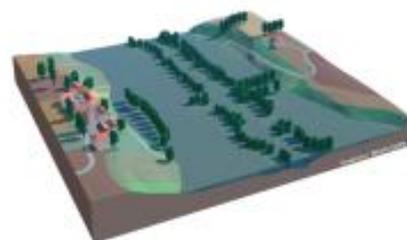
**Les risques naturels** (inondation, mouvement de terrain...)

**Les risques technologiques** (industriel, nucléaire, transport de matières dangereuses...)

**Les risques météorologiques**

**Les risques sanitaires** (pandémie...)

Un risque est dit "**majeur**" :  
si sa fréquence est faible et sa gravité  
très lourde.



**l'évènement = l'aléa**



**les enjeux**



**le risque**

## Pourquoi s'informer sur les risques majeurs ?

*L'article L125-2 du Code de l'Environnement précise que « les citoyens ont un droit à l'information sur les risques majeurs auxquels ils sont soumis et sur les mesures de sauvegarde qui les concernent ».*

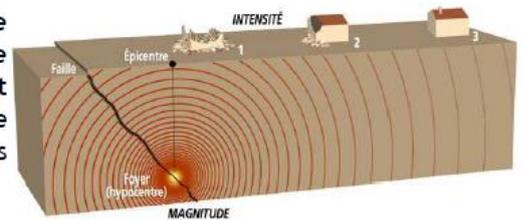
Conformément à cette réglementation, ce document vous informe sur les risques auxquels la commune de **Vy-lès-Lure** peut être exposée.

Il a pour objectif de vous **sensibiliser aux bons réflexes de protection à adopter** en cas de catastrophe majeure, afin que vous deveniez acteur de votre sécurité.



# Risque sismique

Un séisme, ou tremblement de terre, correspond à une fracturation, processus tectonique aboutissant à la formation de fractures de roches en profondeur, le long d'une faille généralement préexistante. Cette fracture s'accompagne d'une libération soudaine d'une grande quantité d'énergie qui se traduit en surface par des vibrations plus ou moins importantes du sol.



## Le risque sismique dans le monde, en France et en Haute-Saône

Plus de 100 000 séismes sont enregistrés chaque année sur la surface du globe, la plupart n'étant pas ressentis par les hommes. La France métropolitaine est considérée comme ayant une sismicité moyenne. Ainsi, le seul séisme d'une magnitude supérieure à 6 enregistré au XXe siècle est celui dit de Lambesc, au sud du Lubéron, le 11 juin 1909, qui fit une quarantaine de victimes.

Le département de Haute-Saône a une activité sismique moyenne et régulière.

Plusieurs séismes importants ont été ressentis depuis le Moyen Âge.

Depuis le 1er mai 2011, la France dispose d'un nouveau zonage sismique divisant le territoire national en cinq zones de sismicité croissante (de très faible à forte) en fonction de la probabilité d'occurrence des séismes

## La Haute-Saône est concernée par les zones de sismicité 2 (aléa faible) et 3 (aléa modéré)

Dans ces zones, les règles de construction parasismique sont applicables aux nouveaux bâtiments et aux bâtiments anciens dans des conditions particulières.

Pour plus de renseignements, s'adresser à la mairie ou se connecter sur le site [www.planseisme.fr](http://www.planseisme.fr) (notamment partie FAQ).

Plusieurs failles sont connues dans le département de Haute-Saône. On citera notamment les failles principales suivantes :

- La faille des Vosges, qui débute près de Lure et se poursuit dans le département des Vosges, et ;
- La faille du massif de la Serre, également nommé accident de l'Ognon.

**La commune de Vy-lès-Lure est en zone de sismicité modérée (zone 3).**

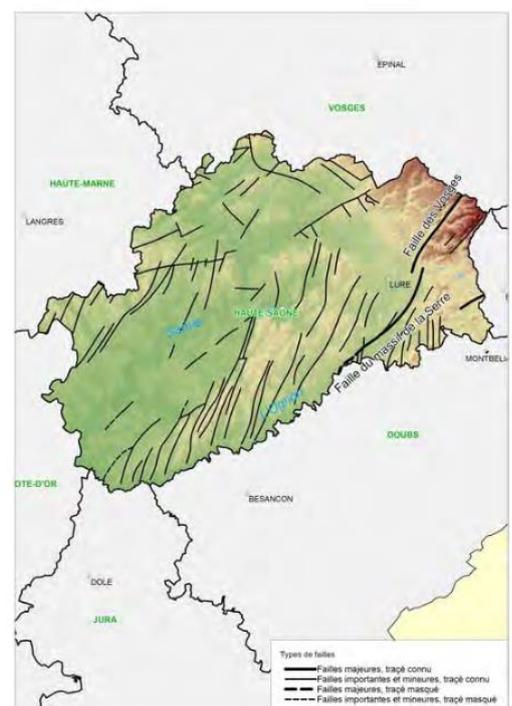
## La gestion du risque

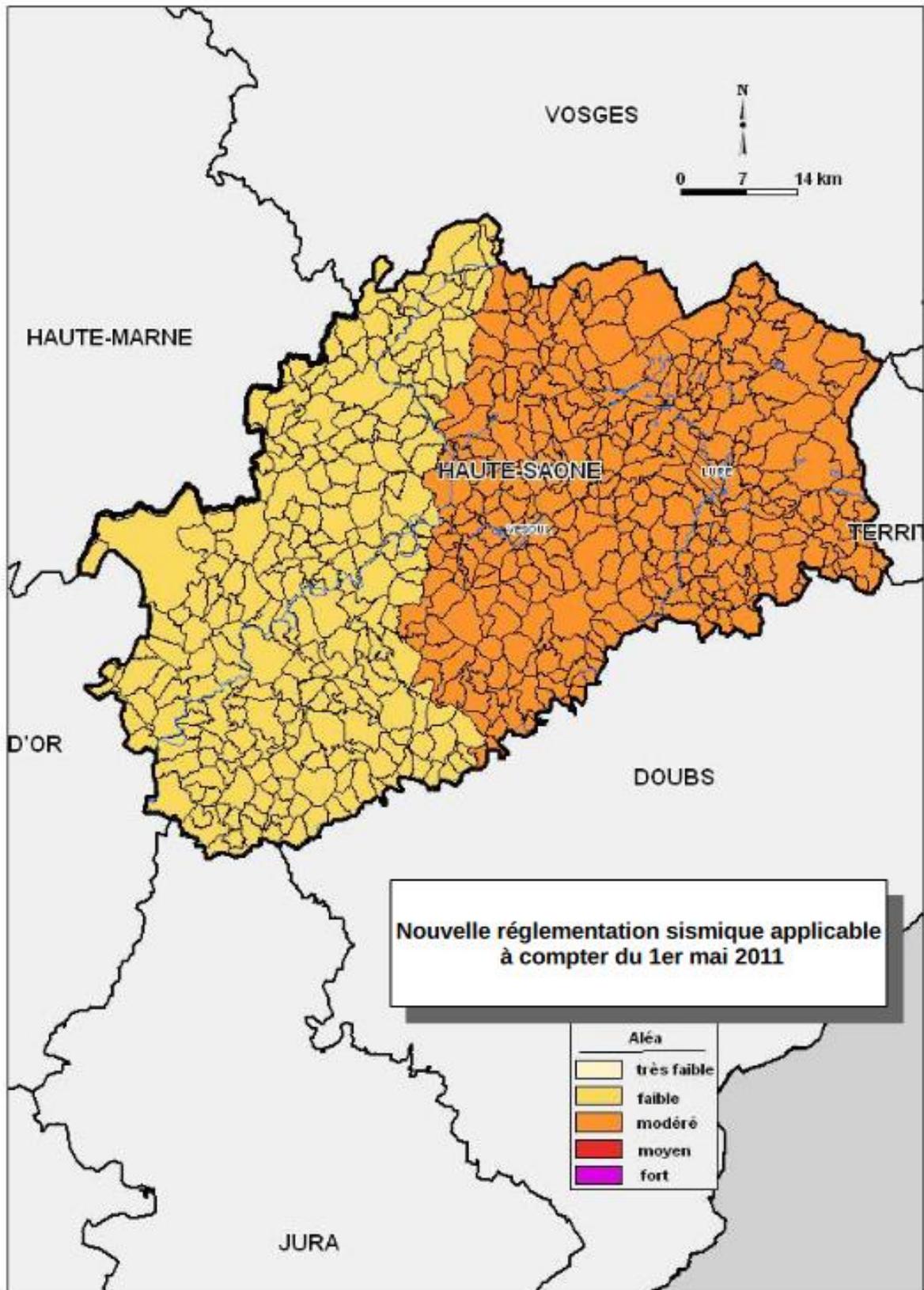
Le risque sismique est l'un des risques majeurs pour lequel on ne peut agir ni sur l'aléa, ni sur la prévision ; il n'existe en effet, à l'heure actuelle, aucun moyen fiable de prévoir où, quand et avec quelle intensité se produira un séisme.

Plus d'information sur les sites internet

[www.planseisme.fr](http://www.planseisme.fr) et [www.haute-saone.gouv.fr](http://www.haute-saone.gouv.fr)

Cartographie des failles reconnues dans le département





## Séismes les plus importants potentiellement ressentis dans la commune de VY-LES-LURE

Commune	Intensité interpolée	Intensité interpolée par classes	Qualité du calcul	Fiabilité de la donnée observée SisFrance	Date du séisme
VY-LES-LURE	6.51	VI-VII	calcul précis	données incertaines	18/10/1356
VY-LES-LURE	6.37	VI-VII	calcul précis	données incertaines	12/05/1682
VY-LES-LURE	6.00	VI	calcul très précis	données assez sûres	25/07/1855
VY-LES-LURE	5.80	VI	calcul précis	données incertaines	01/06/1372
VY-LES-LURE	5.67	V-VI	calcul précis	données assez sûres	09/12/1755
VY-LES-LURE	5.29	V-VI	calcul précis	données assez sûres	30/05/1621
VY-LES-LURE	5.18	V	calcul précis	données assez sûres	23/02/1887
VY-LES-LURE	5.10	V	calcul précis	données incertaines	11/03/1584
VY-LES-LURE	5.03	V	calcul précis	données assez sûres	26/07/1855
VY-LES-LURE	5.01	V	calcul précis	données assez sûres	24/01/1837

### LES BONS REFLEXES FACE AU RISQUE :

#### Avant :

- Repérer les points de coupure gaz, eau et électricité.

- En voiture : s'arrêter et ne pas descendre avant la fin des secousses.

#### Pendant :

Rester où l'on est :

- à l'intérieur : se mettre près d'un mur, d'une colonne porteuse ou sous un meuble solide. S'éloigner des fenêtres.

- À l'extérieur : ne pas rester sous des fils électriques ou sous ce qui peut s'effondrer (ponts, cheminées...). S'éloigner des bâtiments.

#### Après :

- Après la première secousse, se méfier des répliques : il peut y avoir d'autres secousses ;
- Sortir rapidement du bâtiment. Si possible, couper l'eau, l'électricité et le gaz ;
- Ne pas prendre les ascenseurs pour quitter un immeuble.





# Risque inondation

L'inondation est la submersion rapide ou lente d'une zone habitée ou non ; elle correspond au débordement des eaux lors d'une crue.

La crue correspond à une augmentation de la hauteur d'eau, sans conduire forcément à une inondation.

## 2 types d'inondation :

- Les inondations lentes ou de plaine, par débordement d'un cours d'eau ou remontées de la nappe phréatique.
- Les inondations rapides ou torrentielles, consécutives à de violentes averses.



## Le risque à Vy-lès-Lure

La commune est concernée par le risque inondation lente ou de plaine. En cas de débordement de la rivière Ognon, l'eau pourrait arriver aux abords de certaines maisons. Cette montée des eaux est lente, ce qui laisse généralement le temps de s'organiser.

De fortes précipitations peuvent engendrer un risque d'inondation par ruissèlement et coulée de boue dans le village.

## Les mesures de prévention

Arrêté préfectoral du 26 janvier 2015 : Plan de Prévention du Risque inondation (PPRi) par débordement de la rivière Ognon de part et d'autre de la ville de Lure, concernant les communes de Lure, Roye, Magny-Vernois et Vy-lès-Lure. Il détermine les zones inondables et y régit l'usage des sols afin de protéger les personnes, les biens et le champ d'expansion des crues. Plusieurs zones sont identifiées, chacune disposant de son propre règlement décrivant les interdictions, possibilités d'aménagement et prescriptions à respecter.

## Les moyens de surveillance et d'alerte

Une surveillance permanente des cours d'eau est assurée au niveau national. Toute personne témoin d'un éventuel problème doit prévenir les autorités (mairie, pompiers ou gendarmerie).

Plus d'infos sur :  
[www.haute-saone.gouv.fr](http://www.haute-saone.gouv.fr)

Consultable sur :  
[www.vigicrues.gouv.fr](http://www.vigicrues.gouv.fr)



Dans tous les cas, ne vous engagez pas à pied ou en voiture dans une zone inondée. N'évacuez qu'après en avoir reçu l'ordre.

### DÈS AUJOURD'HUI

- Informez-vous à la mairie sur la situation de votre habitation.
- Mettez hors d'atteinte des inondations vos papiers importants, vos objets de valeur, les matières polluantes, toxiques et les produits flottants.

### PENDANT LA CRUE

#### **A l'annonce de la crue**

- Fermez portes, fenêtres, soupiraux, aérations, etc... qui pourraient être atteints par l'eau.
- Coupez compteurs EDF, gaz.

- Surélever vos meubles et mettez à l'abri vos denrées périssables.
- Amarrez les cuves et objets flottants de vos caves, sous-sols et jardins.

#### **Lorsque l'eau est là**

- Montez dans les étages avec : eau, vivres, papiers d'identité, radio à piles, lampe de poche, piles de rechange, vêtements chauds. N'oubliez pas vos médicaments.

### APRÈS LA CRUE

- Ne revenez à votre domicile qu'après en avoir eu l'autorisation.
- Aérez, désinfectez et dans la mesure du possible chauffez votre habitation.
- Ne rétablissez l'électricité que sur une installation sèche et vérifiée.
- Assurez-vous en mairie que l'eau est potable.
- Faites l'inventaire de vos dommages et contactez votre compagnie d'assurance pour élaborer votre dossier de déclaration de sinistre. Contactez votre mairie pour une éventuelle reconnaissance de catastrophe naturelle de la commune.

## Les bons réflexes !



Coupez  
électricité  
et gaz



Fermez la  
porte et les  
aérations



Montez dans  
les étages



Ecoutez la  
radio



Ne prenez pas  
votre véhicule



# Risque Transport Matières Dangereuses (TMD)

## Et canalisation de matières dangereuses

Le risque lié aux transports de matières dangereuses, appelé TMD, est consécutif à un accident se produisant lors du transport par voie routière, ferrée, aérienne, par voie d'eau ou par canalisation, de matières dangereuses. Il peut entraîner des conséquences graves pour la population, les biens et l'environnement.

### Le risque à VY-LES-LURE

La RD 486 et les rues communales sont des voies sur lesquelles peuvent transiter des véhicules contenant des matières dangereuses.

Une canalisation d'hydrocarbures traverse la commune.

Les principaux dangers sont l'explosion, l'incendie, la fuite d'un liquide polluant, et la formation d'un nuage toxique.



### Les mesures de prévention



Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) prévoit la mise en place d'une cellule de crise pour optimiser les actions sur le terrain (secours, déviations de circulation, arrêt des pompages en cas de pollution des eaux...)

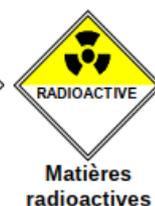
Des Plans d'ORganisation départementale des SECours (Plan ORSEC TMD) seront mis en œuvre si nécessaire.

La canalisation est gérée par TRAPIL. Sa présence est matérialisée par un balisage. Les travaux aux abords sont réglementés.

En cas d'urgence : 0 800 31 24 25 et 0 800 10 57 66.

La signalisation des véhicules transportant des matières dangereuses :

Les véhicules transportant des matières dangereuses sont identifiables par un des logos suivants apposé notamment à l'arrière du véhicule.



# CE QUE VOUS DEVEZ FAIRE

## DÈS AUJOURD'HUI

- Prenez connaissance des consignes de mise à l'abri.

### **Si vous êtes témoin :**

- **Donnez l'alerte :**

**pompiers 18**

**police 17,**

**depuis portable 112**

- Si des victimes sont à déplorer, ne les déplacez pas, sauf en cas d'incendie.

- Si votre véhicule ou le réservoir prend feu ou dégage un nuage toxique, éloignez-vous de l'accident d'au-moins 300m et mettez-vous à l'abri dans un bâtiment.

## PENDANT L'ACCIDENT

### **Si vous entendez l'alerte**

- Rejoignez le bâtiment le plus proche, fermez toutes les ouvertures et entrées d'air, arrêtez les ventilations et climatisation.

- Éloignez-vous des portes et fenêtres, ne fumez pas, ne provoquez pas de flamme ou d'étincelle.

## **Écoutez la radio**

- N'allez pas chercher vos enfants à l'école.

Celle-ci est dotée d'un Plan Particulier de Mise en Sécurité (PPMS) face aux risques majeurs, qui prévoit la prise en charge des enfants.

- Ne téléphonez pas.

- Lavez-vous les mains en cas d'irritation, et si possible changez de vêtement.

- Ne sortez qu'en fin d'alerte ou sur ordre d'évacuation.

## Les bons réflexes !



Enfermez-vous dans un bâtiment



Bouchez toutes les entrées d'air



Écoutez la radio



Ne téléphonez pas



Ni flammes ni cigarettes

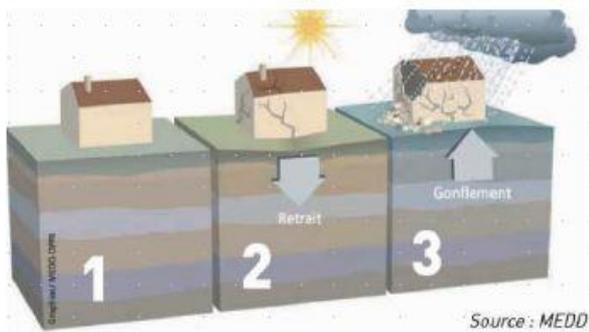


N'allez pas chercher vos enfants à l'école



# Risque mouvement de terrain « retrait-gonflement des sols argileux » **Aléa faible**

Les variations de la quantité d'eau dans certains terrains argileux produisent des gonflements (en période humide) et des tassements (en période sèche).



Cela peut provoquer des dégâts très importants sur les constructions (fissures, déformations des ouvertures,...) pouvant rendre inhabitables certains bâtiments.

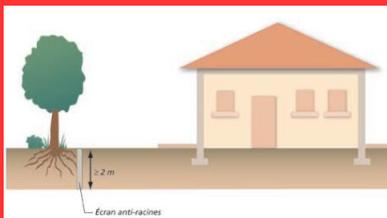
## Le risque à **VY-LES-LURE**

La commune se situe sur une zone **d'aléa faible**.

## Les mesures de prévention

Le ministère de l'Écologie a édité une plaquette d'information sur le risque « retrait gonflement des sols argileux ». Comment prévenir les désordres dans l'habitat individuel ? et une brochure sur la nouvelle réglementation en vigueur depuis 2020.

### Comment faire pour prévenir des dégâts ?



**Eloigner la végétation du bâti : les racines amplifient le phénomène de déstructuration des façades.**



**Réaliser une structure étanche autour du bâtiment.**

Retrouvez tous les conseils dans les brochures de recommandations :  
[www.haute-saone.gouv.fr](http://www.haute-saone.gouv.fr)



# Risque nucléaire

## Qu'est-ce qu'un risque nucléaire ?

Le risque nucléaire est la conséquence d'un accident conduisant à un rejet d'éléments radioactifs à l'extérieur des conteneurs et des enceintes prévus à cet effet. Il peut survenir lors d'accidents de transports de matière radioactives, lors d'utilisations médicales ou industrielles de radioéléments ou en cas de dysfonctionnement grave sur une installation nucléaire industrielle et notamment sur une centrale nucléaire.

## Les mesures de prévention

Parmi ces mesures :

- mise à l'abri des populations
- distribution des comprimés d'iodure de potassium
- éloignement temporaire ou évacuation.

### **Le pack « sécurité » à préparer chez soi**

Radio à piles, lampe de torche matériel de confinement (ruban adhésif, serpillières ou tissus pour colmater le bas des portes...), nourriture / eau, couvertures, vêtements, papier personnels, médicaments et notamment traitement quotidien.



## CE QUE VOUS DEVEZ FAIRE

### DÈS AUJOURD'HUI

- Prenez connaissance du signal d'alerte et des consignes de mise à l'abri.
- Renseignez-vous sur le point de rassemblement et de distribution des comprimés d'iodure de potassium.

### PENDANT L'ACCIDENT

#### **Si vous entendez l'alerte :**

- Rejoignez le bâtiment le plus proche, fermez toutes les ouvertures et entrées d'air, arrêtez les ventilations et climatisation.
- Écoutez la radio (France Bleu).
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école.

Celle-ci est dotée d'un **Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS)** face aux risques majeurs, qui prévoit la prise en charge des enfants.

- Ne sortez qu'en fin d'alerte ou sur ordre d'évacuation.

### APRÈS L'ACCIDENT

**Respectez les consignes données par les autorités.**

## Les bons réflexes !



Enfermez-vous dans un bâtiment



Bouchez toutes les entrées d'air



Écoutez la radio



Ne téléphonez pas



Ni flammes ni cigarettes



N'allez pas chercher vos enfants à l'école



# Risque industriel

Le risque industriel majeur est un évènement accidentel se produisant sur un site industriel, entraînant des conséquences immédiates graves pour le personnel, les populations avoisinantes, les biens et/ ou l'environnement.

Le risque industriel peut se développer dans les établissements dont les activités et/ ou les produits utilisés ou stockés sont répertoriés dans une nomenclature spécifique.

Les principales manifestations sont regroupées sous trois typologies d'effets :

- effets thermiques liés à une combustion d'un produit inflammable ou à une explosion
- effets mécaniques liés à une surpression
- effets toxiques

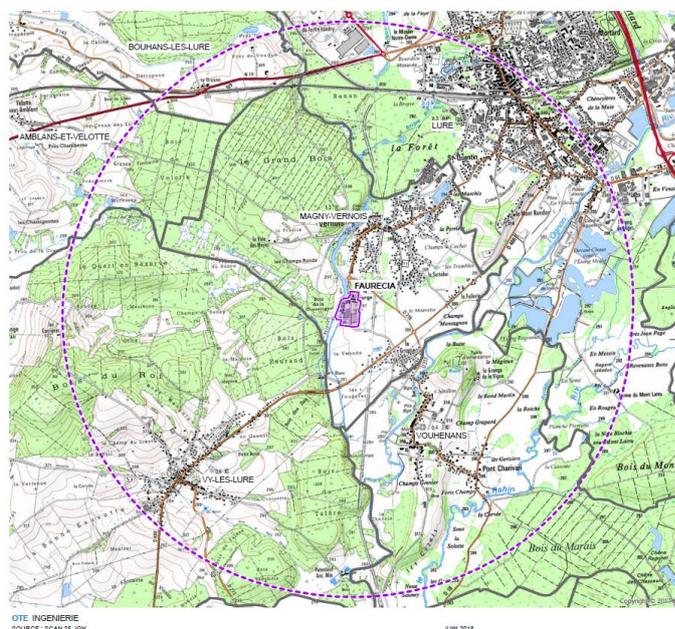
## Le risque à **VY-LES-LURE**

La commune est concernée par ce risque par la présence d'un établissement SEVESO seuil bas :

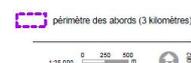
Société FAURECIA à Magny-Vernois (70).

Activité : Fabrication de sièges et accessoires automobiles à base de polymère (mousse polyuréthane)

Risque : Incendie – Emanations toxiques (utilisation et dépôt de produits toxiques)



FAURECIA  
Magny-Vernois (70)  
SITUATION LOCALE  
Rayon d'affichage : 3 km



## Les mesures de prévention et l'organisation des secours

Les établissements industriels sont répertoriés et soumis à une réglementation stricte et à des contrôles réguliers.

Des dispositions réglementaires imposent aux exploitants (selon leur catégorie) différents plans de secours, étude de danger, et des concertations spécifiques envers les populations riveraines.

Dans le Plan Communal de Sauvegarde le maire détermine les mesures immédiates de sauvegarde et de protection des personnes.

En cas d'accident, un Poste de Commandement Communal est mis en place par le maire pour optimiser les actions sur le terrain (secours, déviations de la circulation, rassemblement de la population...).



## CE QUE VOUS DEVEZ FAIRE

### DÈS AUJOURD'HUI

- Prenez connaissance du signal d'alerte et des consignes de mise à l'abri.

#### **Si vous êtes témoin**

- Donnez l'alerte :  
18 pompiers  
17 police  
112 depuis portable en précisant la nature du sinistre

### PENDANT L'ACCIDENT

- Ne fumez pas  
- Évacuez les environs de l'établissement  
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école

- S'il y a des victimes, ne les déplacez pas, sauf en cas d'incendie

- Si un nuage toxique se dégage, fuir selon un axe perpendiculaire au vent  
- Trouvez un local pour se confiner et fermez toutes les ouvertures et entrées d'air, arrêtez les ventilations et climatisation.

- Se laver en cas d'irritation, et si possible se changer  
- Écoutez la radio (France Bleu)  
- Ne téléphonez pas pour ne pas surcharger le réseau téléphonique

### APRÈS L'ACCIDENT

**Respectez les consignes données par les autorités**

- Ne sortez qu'après la fin de l'alerte ou sur ordre d'évacuation

## Les bons réflexes !



Enfermez-vous dans un bâtiment



Bouchez toutes les entrées d'air



Écoutez la radio



Ne téléphonez pas



Ni flammes ni cigarettes



N'allez pas chercher vos enfants à l'école



# Risque industriel

## Anciens sites / cavités souterraines

### LA COMMUNE COMPORTE-T-ELLE D'ANCIENS SITES INDUSTRIELS ET ACTIVITÉS DE SERVICE (BASIAS) ?

Présence d'anciens sites industriels et activités de service dans la commune : 4

? Sur cette carte, sont indiqués les anciens sites industriels et activités de service recensés à partir des archives disponibles, départementales et préfectorales.... La carte représente les implantations de votre commune.



- Sites Basias (XY du centre du site)
- Sites Basias (XY de l'adresse du site)

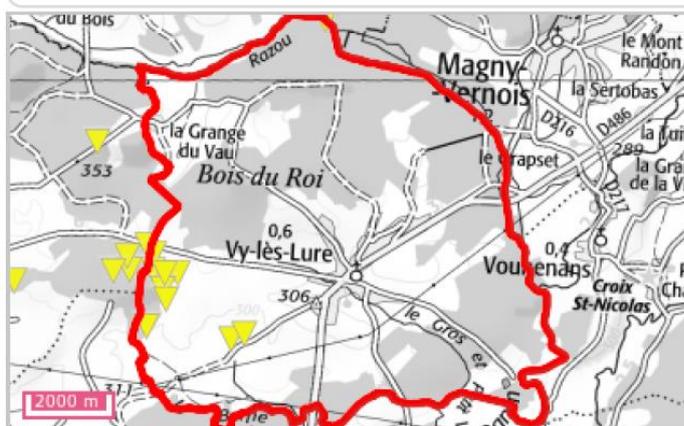
Source: BRGM

**La commune de Vy-lès-Lure n'est pas exposée à des sites pollués ou potentiellement pollués.**

### LA COMMUNE EST-ELLE IMPACTÉE PAR DES CAVITÉS SOUTERRAINES ?

Cavités recensées dans la commune : Oui

? La carte représente les cavités présentes dans votre commune.



- Cave
- ◆ Carrière
- ▼ Naturelle
- Indéterminée
- ▲ Galerie
- ★ Ouvrage Civil
- Ouvrage militaire
- ★ Puits
- Souterrain

Source: BRGM



# Risque tempête

**Une tempête correspond à l'évolution d'une perturbation atmosphérique où se confrontent deux masses d'air aux caractéristiques bien distincte (température, humidité...).**

## Les effets

Vents violents, précipitations intenses... les tempêtes sont souvent à l'origine de dégâts importants.



## Les conséquences

Le nombre de victimes peut être important. Le problème est souvent lié à l'imprudence des personnes. Toutefois les tempêtes peuvent être à l'origine de la projection d'objets, entraîner des chutes d'arbres, des inondations, voir même des glissements de terrain.

Selon Météo France, en moyenne 15 tempêtes affectent la France chaque année, et une tempête sur dix peut être qualifiée de forte (un épisode est qualifié de forte tempête si au moins 20 % des stations départementales enregistrent un vent maximal instantané supérieur à 100 km/h). Comme l'ensemble du territoire métropolitain, la commune est exposée aux tempêtes.

### DÈS AUJOURD'HUI

- Informez-vous sur les prévisions météorologiques en consultant notamment le site de Météo France  
[www.meteofrance.fr](http://www.meteofrance.fr)

#### **Si une tempête est annoncée :**

- Mettez-vous à l'abri et amarrez les objets susceptibles d'être emportés.  
- Évitez de prendre votre véhicule. Reportez autant que possible vos déplacements.

### PENDANT UNE TEMPÊTE

- Mettez-vous à l'abri dans un bâtiment, fermez portes et volets.  
- Débranchez appareils électriques et antennes de télévision.  
- Ne vous abritez pas sous les arbres.  
- Ne vous approchez pas des lignes électriques ou téléphoniques.  
- Si vous devez sortir, soyez prudent.

### APRÈS UNE TEMPÊTE

- Faites attention aux fils électriques et téléphoniques tombés.  
- Faites couper branches et arbres qui menacent de tomber.  
- Faites l'inventaire de vos dommages et contactez votre compagnie d'assurance pour élaborer votre dossier de déclaration de sinistre.  
- Contactez votre mairie pour une éventuelle reconnaissance de catastrophe naturelle de la commune.



# LA VIGILANCE MÉTÉO

Orages, fortes précipitations, vent violent, neige/verglas sont des phénomènes météorologiques qui peuvent évoluer dangereusement et se manifester dans le département du Doubs, pouvant entraîner des conséquences graves sur les personnes et les biens. La commune a notamment été touchée par les tempêtes de novembre 1982 et de décembre 1999.

Météo France diffuse tous les jours une carte de vigilance, actualisée au moins deux fois par jour à 6 heures et à 16 heures; elle informe les autorités et le public des dangers météorologiques pouvant toucher le département dans les 24 heures.

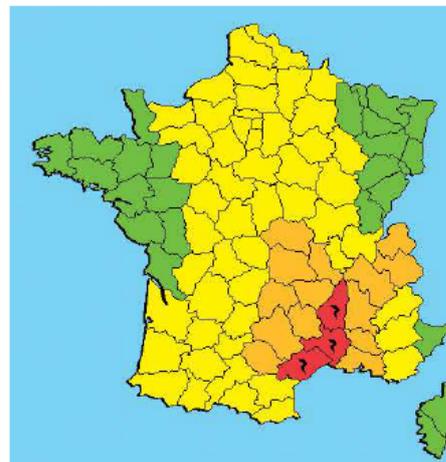
Quatre couleurs précisent le niveau de vigilance :

 Niveau 1 : pas de vigilance particulière.

 Niveau 2 : soyez attentif si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique ; des phénomènes habituels dans la région mais occasionnellement dangereux (ex : chutes de neige, orage d'été) sont prévus; tenez-vous au courant de l'évolution météorologique.

 Niveau 3 : soyez très vigilant ; des phénomènes météorologiques dangereux sont prévus ; tenez-vous régulièrement au courant de l'évolution météorologique et conformez-vous aux conseils ou consignes émis par les pouvoirs publics.

 Niveau 4 : une vigilance absolue s'impose ; des phénomènes météorologiques dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus; tenez-vous régulièrement au courant de l'évolution météorologique et conformez-vous aux conseils ou consignes émis par les pouvoirs publics.



**SUIVEZ L'ÉVOLUTION MÉTÉO** : par le biais des médias (radios, télévision) ou sur le site [www.meteo.fr](http://www.meteo.fr)

## LES BONS RÉFLEXES FACE AU RISQUE :

### FORTES PRÉCIPITATIONS - INONDATION

-  x Limitez vos déplacements.
- x Respectez les déviations mises en places.
- x Ne vous engagez pas sur une voie inondée.
- x Surveillez la montée des eaux.

-  x Respectez les déviations mises en places.
- x Ne vous engagez pas sur une voie inondée.
- x Signalez vos déplacements à vos proches.

### ORAGES

-  x Ne vous abritez pas sous les arbres.
- x Évitez les sorties en forêts et en montagnes.
- x Évitez d'utiliser le téléphone et les appareils électriques.
- x Mettez à l'abri les objets sensibles au vent.

-  x Évitez les déplacements.
- x Évitez d'utiliser le téléphone et les appareils électriques.
- x Rangez ou fixez les objets sensibles d'être emportés.

### VENTS VIOLENTS

-  x Limitez vos déplacements.
- x Ne vous promenez pas en forêt.
- x N'intervenez pas sur les toitures, ne touchez en aucun cas à des fils électriques tombés au sol.
- x Rangez ou fixez les objets sensibles d'être emportés.
- x Évitez les déplacements.

-  x Écoutez vos stations de radios locales.
- x N'intervenez en aucun cas sur les toitures, ne touchez pas à des fils électriques tombés au sol.
- x Rangez ou fixez les objets sensibles d'être emportés.
- x Prévoyez des moyens d'éclairages de secours et faites une réserve d'eau potable.

### NEIGE/VERGLAS

-  x Soyez prudents et vigilants si vous devez absolument vous déplacer.

-  x Évitez les déplacements. En cas d'obligation, munissez-vous d'équipements spéciaux.
- x Respectez scrupuleusement les déviations et les consignes de circulation.
- x Protégez vos canalisations d'eau contre le gel.

### GRAND FROID

-  x Évitez les expositions prolongées au froid et au vent, évitez les sorties le soir et la nuit
- x Habillez-vous chaudement, de plusieurs couches de vêtements, avec une couche extérieure imperméable au vent et à l'eau.
- x Ne bouchez pas les entrées d'air de votre logement. Par ailleurs, aérez-le quelques minutes.

-  x Pour les personnes sensibles ou fragilisées: ne sortez qu'en cas de force majeure, restez en contact avec votre médecin.
- x Attention au moyens utilisés pour vous chauffer : les chauffages d'appoint ne doivent pas fonctionner en continu. Ne bouchez pas les entrées d'air de votre logement.



# Risque sanitaire : pandémie

Une pandémie est une épidémie présente sur une large zone géographique internationale. Elle touche une partie importante de la population mondiale. Elle fait suite à la circulation d'un nouveau virus contre lequel l'immunité de la population est faible ou nulle.

## Le risque à **VY-LES-LURE**

Comme l'ensemble du territoire métropolitain, la commune est exposée aux risques de pandémie.

### Les modes de transmission

La transmission des virus se fait principalement par voie aérienne, par le biais de la toux, de l'éternuement ou des postillons, mais peut également être transmise par les mains et les objets contaminés.

### Les mesures de prévention



## Les bons réflexes !



Se laver régulièrement les mains ou utiliser une solution hydro-alcoolique



Tousser ou éternuer dans son coude ou dans son mouchoir



Se moucher dans un mouchoir à usage unique puis le jeter



Porter un masque quand la distance d'un mètre ne peut pas être respectée et partout où cela est obligatoire



Respecter une distance d'au moins deux mètres avec les autres



limiter au maximum ses contacts sociaux (6 maximum)



Éviter de se toucher le visage



Aérer les pièces 10 minutes, trois fois par jour



Saluer sans serrer la main et arrêter les embrassades



Utiliser les outils numériques (TousAntiCovid)



# Risque sanitaire : canicule

Une canicule désigne un épisode de températures élevées, de jour comme de nuit, sur une période prolongée.

En France, la période des fortes chaleurs pouvant donner lieu à des canicules s'étend généralement sur les mois de juin, juillet et août.

## Les dangers

Une forte chaleur devient dangereuse pour la santé dès qu'elle dure plus de 3 jours.

Les conséquences les plus graves sont la déshydratation (crampes, épuisement, faiblesse...) et le coup de chaleur (agressivité inhabituelle, maux de tête, nausées...).

## Les mesures de prévention

Les personnes déjà fragilisées (personnes âgées, atteintes d'une maladie chronique, nourrissons, etc.) sont particulièrement vulnérables. N'hésitez pas à signaler à la mairie toute personnes de votre entourage qui vous semble en difficultés.

Depuis juin 2004, la carte de vigilance de Météo France intègre le risque de canicule. Elle est consultable depuis le site [www.meteofrance.fr](http://www.meteofrance.fr)



## Les bons réflexes !

### Personnes âgées



Buvez régulièrement sans attendre d'avoir soif. Mangez des fruits et des crudités



Evitez de sortir aux heures les + chaudes, mais plutôt le matin ou tard le soir.



Donnez régulièrement des nouvelles à votre entourage.

### Parents - enfants



Buvez au moins 1L  $\frac{1}{2}$  d'eau par jour. Evitez de consommer de l'alcool.



Evitez les activités sportives intenses.



Prenez régulièrement des nouvelles de vos proches, voisins, et amis âgés et handicapés.



# Risque feux de forêt

**On parle d'incendie de forêt lorsqu'un feu concerne une surface minimale d'un hectare d'un seul tenant et qu'une partie au moins des étages arbustifs et/ou arborés (partie haute) est détruite.**

Généralement, la période de l'année la plus propice aux feux de forêt est l'été, car aux effets conjugués de la sécheresse et d'une faible teneur en eau des sols, viennent s'ajouter les travaux en forêt.

On distingue trois types de feux qui dépendent des caractéristiques de la végétation et des conditions climatiques :

- les feux de sol brûlent la matière organique contenue dans la litière, l'humus et les tourbières. Alimentés par incandescence avec combustion, leur vitesse de propagation est faible ;
- les feux de surface brûlent les strates basses de la végétation (partie supérieure de la litière, strate herbacée et ligneux bas). Ils se propagent par rayonnement et affectent la garrigue ou les landes ;
- les feux de cimes brûlent la partie supérieure des arbres et forment une couronne de feu. Ils libèrent en général de grandes quantités d'énergie et leur vitesse de propagation est très élevée.

Deux types de facteurs conditionnent le déclenchement des incendies de forêt :

**1. Les facteurs naturels** sont liés :

- aux conditions météorologiques auxquelles le site est exposé : de forts vents accélèrent le dessèchement des sols et de la végétation et favorisent la dispersion du feu ; la chaleur dessèche la végétation ; la foudre est à l'origine de 4 à 7 % des départs de feux ;
- à l'état de la végétation : entretien général de la forêt, disposition des différentes strates arborées, type d'essence d'arbres (le pin sylvestre, la bruyère sont très sensibles au feu tandis que le chêne vert, le châtaigner sont plus résistants) ;
- au relief, dont les irrégularités accélèrent la propagation du feu.

**2. Les facteurs anthropiques** jouent un rôle prépondérant : ils sont à l'origine de 70 à 80 % des déclenchements des incendies.

## La gestion du risque

Face au risque de feu de forêt, l'État et les collectivités ont un rôle de prévention qui se traduit notamment par une maîtrise de l'urbanisation (au travers de leur document d'urbanisme : PLU,...), une politique d'entretien et de gestion des espaces forestiers, principalement aux interfaces habitat/forêt, ainsi que par des actions préventives.

Les propriétaires ont également un rôle essentiel à jouer en mettant en œuvre tous les moyens existants afin de prévenir les incendies sur les terrains privés.

## LES BONS RÉFLEXES FACE AU RISQUE :

### Avant :

- Repérer les chemins d'évacuation et les abris.
- Prévoir les moyens de lutte (points d'eau, matériels).
- Débroussailler.
- Vérifier l'état des fermetures (porte/volet) et la toiture.

### Pendant :

Si l'on est témoin d'un départ de feu:

- Informer les pompiers (18) le plus vite et le plus précisément possible.
- Si possible, attaquer le feu.
- Dans la nature, s'éloigner dos au vent.
- Rentrer dans le bâtiment le plus proche.
- Fermer les volets, les portes et les fenêtres.
- Boucher avec des chiffons mouillés toutes les entrées

d'air (un bâtiment solide et bien protégé est le meilleur des abris).

- Respirer à travers un linge humide.

Si vous êtes en voiture:

- Ne pas sortir.
- Gagner si possible une clairière, ou arrêtez-vous sur la route dans une zone dégagée et allumez vos phares (pour être facilement repéré).

Votre habitation est exposée au feu:

- ouvrir le portail du terrain pour faciliter l'accès des pompiers.
- Arroser le bâtiment tant que le feu n'est pas là, puis rentrer les tuyaux d'arrosage (ils seront utiles après).
- Fermer les bouteilles de gaz situées à l'extérieur, les éloigner du bâtiment si possible.

### Après :

- Éteindre les feux résiduels.



# Catastrophes naturelles

## (entre 1982 et 2021)

Source : Géorisques

### Catastrophes naturelles

#### Nombre d'arrêtés de catastrophes naturelles : 8

Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain : 1

Code national CATNAT	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
70PREF19990553	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999

Inondations et coulées de boue : 6

Code national CATNAT	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
70PREF20210011	05/06/2021	05/06/2021	30/06/2021	02/07/2021
70PREF20000056	24/10/1999	26/10/1999	06/06/2000	23/06/2000
70PREF19900061	14/02/1990	19/02/1990	16/03/1990	23/03/1990
70PREF20171676	08/12/1982	31/12/1982	11/01/1983	13/01/1983
70PREF19821087	09/11/1982	09/11/1982	24/12/1982	26/12/1982
70PREF19821086	14/10/1982	14/10/1982	24/12/1982	26/12/1982

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols : 1

Code national CATNAT	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
70PREF20190031	01/07/2018	31/12/2018	17/09/2019	26/10/2019

# Se préparer à une situation d'urgence

## Avant une situation d'urgence

**Je cherche les informations sur les risques dans ma région, ma commune.**

<https://www.georisques.gouv.fr/>

<https://www.info.gouv.fr/risques>

**Je conçois mon plan personnel de secours en identifiant**

- Les lieux de rassemblement et les numéros à connaître (secours, famille...).
- Les personnes vulnérables à venir en aide.
- Les réflexes pour sécuriser mon habitation (couper l'eau, l'électricité, le gaz...).

**Je prépare mon équipement de secours nécessaire en cas d'évacuation (kit d'urgence).**



## Pendant une situation d'urgence

- Mon action la plus efficace est de rester informé en permanence des actions de secours prises par les pouvoirs publics et de respecter strictement les consignes communiquées, notamment s'il est nécessaire d'évacuer mon domicile ou la zone sinistrée.
- **J'écoute en permanence la radio ou la télévision (chaînes du groupe France TV), et plus particulièrement ma radio locale de service public (réseau France Bleu).**
- **Je suis attentif aux messages par porte-voix** d'où qu'ils proviennent (véhicule terrestre, maritime ou aérien).
- **Je suis vigilant aux messages transmis par sirènes** qui peuvent inviter à l'évacuation.
- **Je reste où je suis** jusqu'à ce que la sécurité soit assurée ou que l'on me donne l'ordre d'évacuer les lieux.
- **Je garde près de moi mon kit d'urgence.**
- **Je pèse avec calme les avantages et les inconvénients**, au cas où je devrais envisager seul l'évacuation de mon domicile.

## En cas d'évacuation

- L'ordre d'évacuation est donné par les autorités uniquement lorsqu'elles ont des raisons de croire que je suis en danger.
- **Je reste où je suis jusqu'à ce que l'on me donne l'ordre d'évacuer les lieux ou que la sécurité soit assurée.**
- Si je reçois l'ordre d'évacuer les lieux, **je prends mon kit d'urgence, les médicaments** dont j'ai besoin, **mes ordonnances, les papiers d'identité** de chacun des membres de ma famille, des **copies des papiers essentiels** de ma famille et un téléphone portable.
- **Je verrouille les portes** de mon domicile et **j'utilise les voies de secours** préconisées par les autorités ou je suis les itinéraires d'évacuation que j'ai préalablement repérés.

## En cas de confinement

Si les responsables locaux me conseillent de m'abriter sur place, je dois rester à l'intérieur de mon domicile ou de mon lieu de travail, et me protéger à cet endroit.

Pour me protéger au mieux :

- **Je ferme** et verrouille toutes les **fenêtres et les portes** donnant sur l'extérieur ;
- **J'éteins** tous les **ventilateurs**, systèmes de **chauffage** et de **climatisation** d'air ;
- **Je vais dans une pièce située au-dessus du niveau du sol**, si possible sans fenêtre ;
- **J'utilise du ruban adhésif pour calfeutrer** les fentes des portes et éventuellement celle des fenêtres ;
- **Je m'informe régulièrement par les médias** (radio, télévision, internet) jusqu'à l'annonce du retour à une situation normale ou à l'ordre d'évacuation.

## Après une situation d'urgence

- Il est nécessaire **d'avoir connaissance des dommages causés** (aux niveaux humain et matériel) et **d'être conscient des dangers** encore **existants** suite aux dégâts matériels.
- En cas d'évacuation, je ne retourne à mon **domicile que lorsque les pouvoirs publics m'en donneront la permission.**
- **Je fais appel aux services de secours ou à un professionnel pour remettre en marche l'électricité ou le gaz.**
- **Je me fais aider par mon médecin** pour faire face aux **conséquences émotionnelles et psychologiques** qui peuvent survenir. Cela vaut particulièrement pour les enfants. Parler de son expérience **l'aide à comprendre et à mieux appréhender la situation.**

## Connaitre les numéros d'urgence

Un **citoyen mieux informé**, c'est une **aide aux secours** pour intervenir dans de **meilleures conditions et le plus rapidement possible**.

<p><b>15</b> Samu</p> 	<p><b>17</b> Police</p> 	<p><b>18</b> Pompiers</p> 
---	---	---

Et d'autres numéros très importants comme :

- Le **112**, numéro d'urgence européen
- Le **114** pour les personnes sourdes et malentendantes
- Le **196** pour les urgences en mer
- Le **191** pour les urgences aéronautiques

**Au téléphone avec les secours, voici ce qu'il faut dire :**

1. Je suis victime ou témoin... Je donne un numéro de téléphone sur lequel je reste joignable.
2. Je donne l'adresse précise de l'endroit où les services doivent intervenir, surtout si je ne suis pas sur place.
3. Je précise les motifs de mon appel, l'état de la situation et celui des éventuelles victimes.
4. Je m'exprime clairement auprès de mon interlocuteur et j'écoute attentivement les conseils donnés sur la conduite à tenir avant l'arrivée des secours.
5. Je réponds bien à toutes les questions qui me seront posées.

## Utiliser les réseaux sociaux en cas d'urgence

**Je suis prioritairement les comptes :**

- Des services de proximité : Préfecture de mon département, Pompiers (SDIS),etc.
- Des ministères et de [@gouvernementFr](#)
- Des services du ministère de l'Intérieur : [@Beauvau Alerte](#), [@Interieur Gouv](#)[@Gendarmerie](#), [@PoliceNationale](#) et [@prefpolice](#)
- Des partenaires de l'État et des principales institutions, associations et organisations non gouvernementales : ma mairie, mon département, la Croix Rouge locale et Visov ([@VISOV1](#))

En cas de crise, il est nécessaire de ne pas diffuser de fausses rumeurs et des informations non vérifiées par les canaux officiels. **Dans tous les cas, je reste à l'écoute des consignes données par les autorités, sur le réseau France Bleu, sur France Télévisions et via les comptes Twitter et Facebook officiels.**



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

# Votre kit d'urgence



Coupures d'électricité, de gaz et d'eau courante, routes impraticables... lorsqu'une catastrophe majeure survient, **les premières 72 heures** sont souvent les plus éprouvantes. Ce kit préparé à l'avance vous permettra de rester chez vous plus sereinement dans l'attente des secours. Il vous sera aussi très utile en cas de départ précipité.



**Radio à piles**  
(avec piles de rechange)  
afin de suivre les consignes  
des autorités



**Médicaments**



**Trousse de premiers secours**  
(alcool, pansements,  
compresses...)



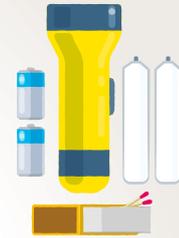
**Outils de base**  
(couteau multifonctions,  
ouvre-boîte...)



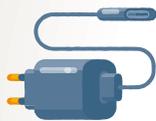
**Nourriture non périssable**  
et ne nécessitant  
pas de cuisson  
(conserves, petits pots  
bébé, nourriture  
pour animaux...)



**Vêtements chauds**  
et couverture de survie



**Lampe de poche**  
(avec piles  
de rechange),  
bougies, briquet  
ou allumettes



**Chargeur**  
de téléphone portable



**Argent liquide**  
(les distributeurs pouvant  
ne pas fonctionner)



**Eau potable en quantité**  
(6 litres par personne  
en bouteilles)



**Lunettes de vue**  
(paire de secours)



**Double des clés**  
de la maison  
et de la voiture



**Jeux**  
pour occuper le temps



**Photocopies**  
des documents  
essentiels dans une  
pochette étanche  
(carte d'identité,  
ordonnances...)

**Placez le sac  
dans un endroit  
facile d'accès !**

**Une fois par an, vérifiez  
le contenu de votre kit,**  
en particulier la date  
de péremption des  
médicaments et des  
denrées. Remplacez  
les piles.

**En cas d'utilisation,  
n'oubliez pas de le  
réapprovisionner !**